

Communiqué de presse

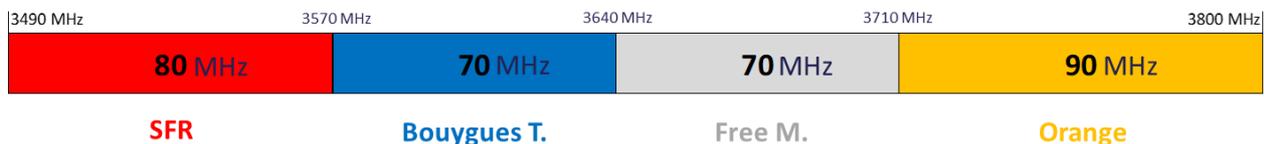
5G**L'Arcep délivre aux lauréats les autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 3,4 - 3,8 GHz**

13 novembre 2020

En mars 2020, l'Arcep a retenu les candidatures des sociétés Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange France et SFR dans le cadre de la procédure d'attribution des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz lancée en décembre 2019.

L'enchère principale, qui s'est tenue du 29 septembre au 1^{er} octobre 2020, a permis de déterminer les quantités de fréquences obtenues par chacun des lauréats puis l'enchère « de positionnement », qui s'est tenue le 20 octobre 2020, a déterminé la position des fréquences de chaque lauréat dans la bande.

L'Arcep a délivré le 12 novembre 2020 à chacune de ces sociétés une autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 3,4 - 3,8 GHz, qui met en œuvre le résultat final de la procédure d'attribution :



La délivrance de ces autorisations marque l'aboutissement de cette procédure d'attribution. Les opérateurs sont autorisés par l'Arcep à utiliser ces fréquences dès le 18 novembre 2020.

Au total, les lauréats devront verser à l'État une redevance fixe de 2 789 096 245 euros. Celle-ci est exigible en plusieurs parts entre 2020 et 2034. Ils verseront également une redevance variable égale à 1% du chiffre d'affaires réalisé sur les fréquences concernées.

Documents associés

- [Le dossier de presse sur la procédure et les obligations des opérateurs](#)
- [La page dédiée à la procédure](#)
- [La FAQ sur la 5G](#)
- [L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 3,4 - 3,8 GHz de Bouygues Telecom](#)
- [L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 3,4 - 3,8 GHz de Free Mobile](#)
- [L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 3,4 - 3,8 GHz de d'Orange](#)
- [L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 3,4 - 3,8 GHz de SFR](#)
- [Les attributions de fréquences aux opérateurs mobiles en France métropolitaine](#)
- [L'Arcep crée un observatoire dédié aux déploiements de la 5G](#)
- [Le programme de travail de l'Arcep dans le cadre de sa plateforme de travail « Pour un numérique soutenable »](#)

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.